

Les contrats informatiques

La gestion du patrimoine informatique implique donc de s'intéresser au contenu des contrats conclus par l'organisation avec ses différents partenaires.

Un contrat informatique doit inclure les clauses importantes en matière de gestion du patrimoine informatique dont :

- la garantie,
- la durée du contrat,
- la limitation de la responsabilité du prestataire,
- les modalités de rupture du contrat en cas de changement de prestataire ou de ré-internalisation de l'activité informatique etc.).

<https://www.captaincontrat.com/articles-droit-commercial/contrat-de-prestation-informatique>

From:

/ - **Les cours du BTS SIO**

Permanent link:

</doku.php/cejmas1/contratsinformatique?rev=1615758574>

Last update: **2021/03/14 22:49**

